

## DECLARATION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE, SANS CLASSEMENT FINAL DES PARTICIPANTS

(Article R.331-13 du code du sport et arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1959 portant application du décret n°55-1366).

Vous comptez organiser sur une voie ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur. La réglementation vous impose de remplir une déclaration dans les deux cas suivants :

- cette manifestation ne comporte pas de classement final en fonction de la vitesse pratiquée ;
- cette manifestation prévoit des points de rassemblement ou de contrôle de plus de vingt véhicules sur la voie publique ou sur ses dépendances.

### 1 LE (OU LES) ORGANISATEUR(S) :

Vos nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal

Ville ou Commune

Votre numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Votre numéro de télécopie : \_\_\_\_\_

Votre adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Le cas échéant, la raison sociale de votre établissement : \_\_\_\_\_

Son adresse complète : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal

Ville ou Commune

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_ Numéro de télécopie : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### 2 VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (Cochez la case correspondante) :

Une manifestation cycliste

Une manifestation pédestre

Autres<sup>(1)</sup> (précisez)  \_\_\_\_\_

(1) Ex : manifestation équestre, rollers, etc ...

### 3 LIEU D'ORGANISATION :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

.../...

**4** DATE ET DURÉE DE LA MANIFESTATION :

---

---

**5** NOMBRE ATTENDU DE PARTICIPANTS :

---

A : \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Signature du déclarant:

## ◆ A QUI TRANSMETTRE LA DECLARATION ? :

 *Si la manifestation se déroule dans un département :*

Veuillez transmettre la déclaration au Préfet du département du domicile de l'organisateur ou du siège de l'association organisatrice.

 *Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements :*

Veuillez transmettre la déclaration au préfet de chaque département traversé.

## ◆ PIÈCES À JOINDRE A LA DÉCLARATION :

- *Le parcours et l'horaire de la manifestation ;*
- *La liste des communes traversées ;*
- *Le programme ou le règlement de la manifestation.*
- *Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la manifestation et couvrant sa responsabilité civile ainsi que celle des participants à la manifestation et de toute personne, nommément désignée par l'organisateur, prêtant son concours à l'organisation de la manifestation.*

## ◆ DELAI DE DEPOT

Vous devez transmettre le dossier de déclaration par voie électronique, postale ou au guichet, **en un exemplaire** à chaque préfet compétent, au plus tard un mois avant la date prévue pour la tenue de la manifestation sportive.